

COMMUNE DU VAUDREUIL

27109



LOT 4

**PROTECTION JURIDIQUE
(Personne morale et Protection fonctionnelle)**

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES

4 ans

du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030

NOTE PREALABLE

Le présent cahier des clauses techniques particulières constitue une expression des besoins fonctionnels de l'acheteur.

Les organismes d'assurances et les intermédiaires agents généraux et courtiers faisant des offres doivent formuler une réponse permettant de couvrir les risques identifiés par la transmission de leurs propres conditions contractuelles, tant que le niveau de garantie est conforme ou supérieur aux exigences minimales formulées.

À cet effet, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le présent CCTP, ainsi que le Formulaire de Gestion joint au dossier de consultation, comportent des coefficients de pondération par question ou par thématique. Ces coefficients indiquent l'importance relative accordée par l'acheteur à chaque clause ; ils constituent la base transparente de la notation de la Valeur Technique des offres.

L'existence du présent document ne délivre pas les intermédiaires agents généraux et courtiers de leur devoir de conseil vis-à-vis de l'assuré, les organismes d'assurance faisant des offres directement ayant un devoir de conseil équivalent à celui des intermédiaires d'assurance.

Ils peuvent donc proposer, en fonction de leurs compétences et expérience, toute variante tendant à améliorer la couverture globale et le fonctionnement ou la gestion du contrat d'assurances ou une partie de celui-ci.

OBJET DE LA CONSULTATION – NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance « Protection juridique » pour le compte de l'acheteur.

Les informations relatives aux risques de l'acheteur sont développées dans le paragraphe « éléments techniques », en fin de document.

2. NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS

- 2.1 Souscripteur : COMMUNE DU VAUDREUIL - 27109. **(coefficient : 1)**
- 2.2 Assuré :
 - 2.2.1 La collectivité souscriptrice. **(coefficient : 1)**
 - 2.2.2 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). **(coefficient : 1)**
 - 2.2.3 Les élus, les membres nommés (CCAS) et les agents **(coefficient : 1)**
- 2.3 L'acheteur demande l'extension de la qualité d'assuré à toute personne morale ou physique qui représente les assurés nommés ci-dessus, à celles placées sous leur autorité ou leur garde ou agissant pour leur compte. Par exemple, les collaborateurs occasionnels du service public, les bénévoles, les stagiaires ou encore les requis. **(coefficient : 1)**
- 2.4 L'acheteur propose que la couverture garantisse les honoraires et frais de défense et recours de l'assuré lorsqu'un litige l'oppose à un tiers, y compris sur le plan amiable **(coefficient : 5)**.
- 2.5 L'assurance « Protection juridique » est composée de deux garanties spécifiques :
 - 2.5.1 La protection juridique de la personne morale **(coefficient : 1)**
 - 2.5.2 La protection juridique fonctionnelle des agents et élus / membres nommés. Cette protection n'est pas acquise pour les fautes détachables de la fonction. **(coefficient : 1)**
- 2.6 Protection juridique fonctionnelle :
 - 2.6.1 La défense pénale et recours des personnes physiques assurées est comprise. **(coefficient : 5)**
 - 2.6.2 Afin de respecter les dispositions légales en vigueur, la protection juridique fonctionnelle doit couvrir notamment le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts de protection à l'égard des élus. **(coefficient : 5 | Garantie minimale obligatoire)**. Ces garanties sont étendues aux agents et autres catégories de personnes physiques assurées. **(coefficient : 3)**
- 2.7 L'acheteur souhaite que la couverture s'applique en tout lieu, partout où le besoin est. **(coefficient : 1)**

- 2.8 Préavis de résiliation : En raison des contraintes procédurales de mise en concurrence imposées par le Code de la commande publique, l'assuré sollicite un délai de préavis de résiliation étendu. Conformément aux préconisations des récents rapports des pouvoirs publics et à l'état actuel de la jurisprudence, un délai de 6 mois est proposé pour toute résiliation à l'initiative de l'assureur. Ce délai permet de garantir la continuité de la couverture assurantielle de l'acheteur et le bon déroulement d'une nouvelle procédure de consultation le cas échéant. **(coefficient : 3)**
- 2.9 L'acheteur souhaite une couverture pour les activités qu'il réalise en régie ou par délégation à des tiers. Ces activités peuvent être des activités d'administration, de gestion et d'entretien, des activités ayant un caractère industriel et commercial, des activités associatives, culturelles ou de loisirs.
- 2.9.1 Activités de services généraux (état civil ; urbanisme et aménagements urbains, police municipale, ...) **(coefficient : 1)**
- 2.9.2 Action sociale, dont les activités du CCAS **(coefficient : 1)**
- 2.9.3 Cuisine et restauration scolaire **(coefficient : 1)**
- 2.9.4 Portage de repas à domicile **(coefficient : 1)**
- 2.9.5 Création et gestion d'écoles, de l'accueil périscolaire, d'une crèche, d'une halte-garderie, d'un centre de loisirs / ALSH **(coefficient : 1)**
- 2.9.6 Gestion locative **(coefficient : 1)**
- 2.9.7 Entretien et réparation des véhicules de la collectivité **(coefficient : 1)**
- 2.10 Application des garanties dans le temps : Conformément à l'article L. 124-5 alinéa 4 du code des assurances, l'acheteur souhaite souscrire un contrat en « Base réclamation » **(coefficient : 5)** impliquant :
- La reprise du passé non connu : la couverture des réclamations formulées pour la première fois pendant la durée du marché, quelle que soit la date du fait générateur
 - La garantie subséquente : le maintien de la couverture pour les réclamations formulées après la résiliation du contrat, dès lors que le sinistre est survenu pendant la période de validité de la police
- 2.11 Les garanties sont accordées à concurrence d'un montant par sinistre et par année d'assurance de 50.000 € (cinquante mille euros) tous chefs de dépenses confondus **(coefficient : 3)**

COMMUNE DU VAUDREUIL

ELEMENTS TECHNIQUES

SIRET COMMUNE : 212 705 289 00016

Budgets de fonctionnement :

- COMMUNE : 3.721.139,00 €
- CCAS : 64 956,00 €

Masses salariales hors charges :

- COMMUNE : 1 015 815,00 €
- CCAS : 0 €

Nombre d'agents :

- COMMUNE : 32 agents physiques / 32 agents ETP
- CCAS : 1 agent est mis à disposition par la commune

Nombre d'élus :

- COMMUNE : 27 élus
- CCAS : 10 élus et membres nommés

Nombre d'habitants : 3 624

Informations complémentaires

- Statistiques



STATISTIQUES SINISTRES

Statistiques Client

90062313
COMMUNE DE LE VAUDREUIL - LE VAUDREUIL
23/06/2026



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

Statistiques Client

Périmètre d'Analyse	3
Récapitulatif par Année	4
Récapitulatif par Typologie	5
Liste des Dossiers - PJ - Matériel	6

Périmètre d'Analyse

Période d'analyse : de 2021 à 2026

N° client	Etablissement assuré	N° contrat	Date effet	Risque	Produit	Nb sinistres	Coûts globaux
90062313	COMMUNE DE LE VAUDREUIL - LE VAUDREUIL	165948	01/05/2021	PJ	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	2	1 700,00 €
Total						2	1 700,00 €

Nb sinistres

2

Coûts globaux

1,70 K€

Répartition en volume



Répartition en coût

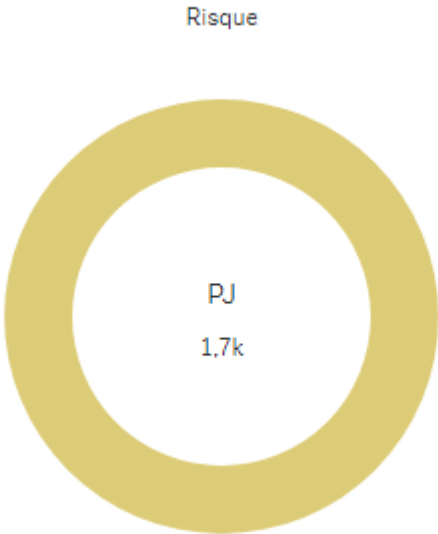


Tableau - Récapitulatif par Année

Année déclaration	Nb Sinistres	Règlements Relyens	Règlements Sociétaire	Coûts globaux
2022	1	900,00 €	0,00 €	900,00 €
2024	1	800,00 €	0,00 €	800,00 €
Total	2	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €

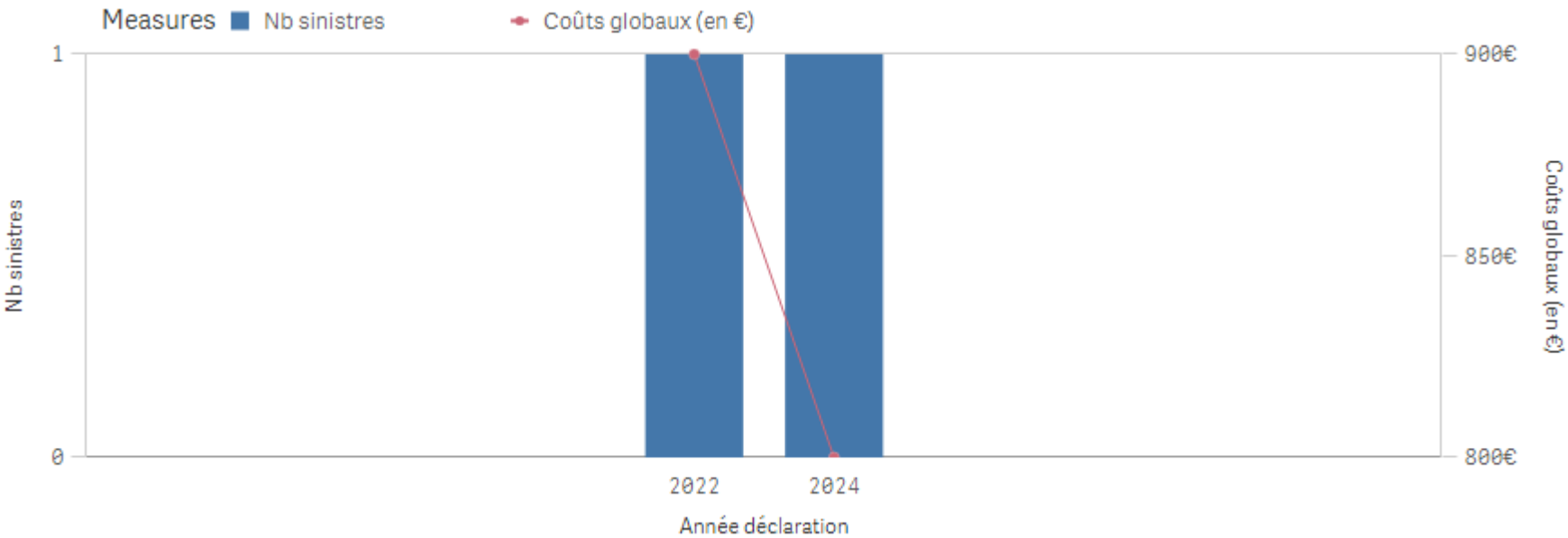


Tableau - Récapitulatif par Typologie

Risque	Typologie	Nb Sinistres	Rèlements Relyens	Rèlements Sociétaire	Coûts globaux
PJ	Vie professionnelle	2	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €
Total		2	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €

Répartition Typologie en Volume



Répartition Typologie en Coût



Liste des Dossiers - PJ - Matériel

Date déclaration	N° contrat	N° sinistre	Date fait	Matière assurée	Victime(s)	Etat sinistre	Cause sinistre	Règlements Relyens	Règlements Sociétaire	Coûts globaux
04/10/2022	165948	2017202200294	13/07/2022	COMMUNE DE LE VAUDREUIL	XXX	Clos	Construction	900,00 €	0,00 €	900,00 €
02/10/2024	165948	2017202400488	03/07/2024	COMMUNE DE LE VAUDREUIL	XXX	Clos	Autres	800,00 €	0,00 €	800,00 €